

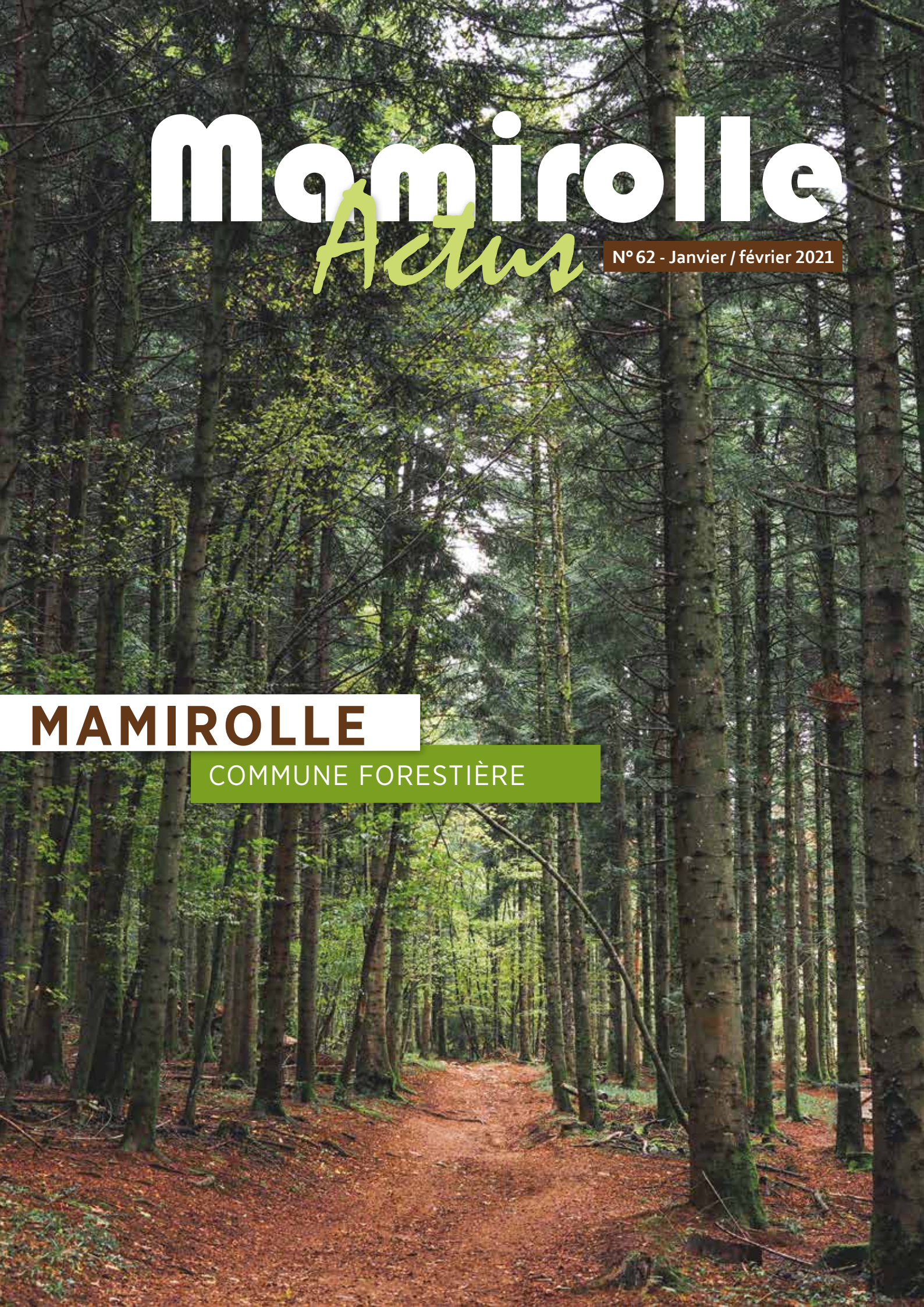
mamirolle

Actus

N° 62 - Janvier / février 2021

MAMIROLLE

COMMUNE FORESTIÈRE



Édito du maire

L'année 2020 restera marquée par une pandémie avec de lourdes conséquences économiques et sociales. Brusquement, le cours de toute activité a été interrompu au nom d'un impératif sanitaire, comme une sorte de grève générale du monde contemporain. Le confinement a refermé la vie sociale sur l'espace clos de la famille. Ce fut un moment difficile à vivre pour tous, mais cependant porteur de l'espérance d'un changement, d'une vie nouvelle, le monde « d'après ».

Juste avant cela, nous avons connu la crise des gilets jaunes - en condamnant ses excès - qui nous avait fait comprendre la dimension territoriale d'une crise sociale.

Crise sociale, crise sanitaire, crise économique, c'est plein d'espoir que nous attendions 2021. Hélas, la pandémie continue, nous obligeant à encore plus de mesures sanitaires contraignantes au sein de nos familles, avec nos amis, au travail, à l'école.

Nous aspirons tous à un retour à une vie plus normale, plus

sereine, plus conviviale parce que nous avons besoin de cette solidarité, de cette vie sociale qui tisse des liens entre nous dans notre village.

Le grand espoir, c'est le déploiement de la vaccination. Grâce aux vaccins, nous retrouverons une vie économique soutenue, le développement à nouveau de l'éducation, du sport, de la vie culturelle, de la vie associative... C'est le vœu que je formule.

Par ailleurs, nous savons que 2020 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée. Nous ne devons surtout pas oublier le problème très concret du réchauffement climatique qui n'arrive pas à être contenu à hauteur de ce que réclament les scientifiques. Cela impactera fortement la vie courante dans le futur... Nous le voyons aujourd'hui dans notre forêt. C'est aussi une préoccupation de vos élus. Aussi, notre commune s'engage dans un programme de transition énergétique et écologique.

Je vous souhaite à toutes et à tous la meilleure année possible.

Daniel Huot

▼ Vie municipale ►

Taxe d'aménagement

Évolution 2021

Conseil municipal du 16 décembre 2020

Pour rappel, la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole (CU GBM) est compétente de plein droit en matière de taxe d'aménagement (TA) depuis sa création.

Le conseil communautaire avait l'obligation, sur le plan réglementaire, de délibérer pour harmoniser, à compter du 1er janvier 2021, à l'échelle de son territoire, le régime des exonérations facultatives de taxe d'aménagement. Dans ce cadre, par délibération en date du 9 novembre 2020, le conseil communautaire a décidé :

- 1 d'exonérer de taxe d'aménagement, à compter du 1er janvier 2021, les logements sociaux dans l'objectif de favoriser l'accessibilité et la diversité de l'habitat sur le territoire et, dans la limite de 50 % de leur surface, les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable,
- 2 le maintien des taux par secteurs communaux tels qu'approuvés par délibération du 17 octobre 2019,
- 3 le reversement intégral du produit de la TA aux communes en 2021 tout en prévoyant une gestion au cas par cas destinée à prendre en compte le besoin de financement d'équipements publics à réaliser par la CU GBM dans le cadre d'opérations d'aménagement ou de construction communale. Dans le cadre de ces opérations d'aménagement ou de construction, la CU GBM reversera aux communes le montant de la TA, déduction faite du coût HT (net de subvention) des équipements publics financés par la CU GBM donnant lieu à l'établissement d'une convention entre la CU GBM et chaque commune concernée.

Travaux de voirie et GER

2021

Conseil municipal du 16 décembre 2020

Les travaux de voirie ont fait l'objet d'un recensement par la mairie, qui a été transmis au référent voirie de la CU GBM pour être présenté en réunion de secteur. Au cours de cette réunion, qui s'est tenue le 2 décembre 2020, les élus ont fait le choix des travaux qui seront réalisés par la CU GBM en 2021, à partir des propositions émises par les communes. Pour Mamirolle, la programmation prévisionnelle des travaux GER (gros entretien-réparation) sur la voirie communale est la suivante :

Rues	État actuel	Travaux
rue de la Gare - entre le n°41A et le n°45 - 1131 m ²	Route faïencée	Blow patcher, monocouche bitume fluxé
rue du 6 Septembre - entre le n°6 et le n°12 - 540 m ²	Route faïencée	Blow patcher, monocouche bitume fluxé
rue des Prairies - 952 m ²	Route faïencée	Blow patcher, monocouche bitume fluxé

Élections

2021



Depuis la loi du 17 mai 2013, le code électoral prévoit une organisation concomitante des élections départementales et régionales.

La loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral spécifie l'application de cette disposition à compter de 2021.

Ces deux élections devaient initialement se dérouler en mars 2021. Toutefois, dans le cadre de la crise sanitaire, un projet de loi est en cours de discussion afin de les décaler en juin.

Nous vous informerons dès que les dates seront connues.

1 Élections départementales

Les conseillers départementaux sont élus pour 6 ans. Chaque canton est représenté par un binôme (femme-homme) élu au scrutin majoritaire à 2 tours. Dans le Doubs, 38 conseillers seront élus pour représenter les 19 cantons. Mamirolle est situé dans le canton de Besançon-5

2 Élections régionales

Les conseillers régionaux sont élus pour 6 ans au scrutin de liste (système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel). Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté est doté de 100 sièges. Les électeurs votent pour une liste fermée de candidats qui doit respecter la parité homme/femme.

Comité consultatif

Relations avec les entreprises

Suite à la première réunion du comité le 25 septembre 2020, la création de l'annuaire professionnel est en cours. Celui-ci est alimenté au fur et à mesure des retours des professionnels de Mamirolle. Il est disponible sur le site de la commune, menu *Vivre* rubrique *Commerces et entreprises* pour tous les artisans, commerçants, entreprises, et rubrique *Santé* pour tous les professionnels de santé. Cet annuaire est une première étape pour donner de la visibilité aux acteurs économiques de notre commune.

Dès que la situation sanitaire le permettra, les membres élus du comité réuniront les professionnels qui se sont portés candidats pour l'intégrer afin de finaliser sa composition et d'avancer sur les sujets de préoccupations évoqués en septembre.

Maud Coruk

<http://www.mamirolle.info/>

Vie municipale ▼

Commission

Prévention-sécurité

Comme annoncé dans le Mamirolle Actus de décembre, des mesures de vitesse vont être effectuées dans notre village.

Plusieurs radars pédagogiques seront déployés dans les rues par la Sécurité routière, fin janvier. Ils resteront en place une dizaine de jours.

Nous reviendrons dans un prochain Mamirolle Actus sur les résultats de ces mesures.

Le vice-président, Ernest coppola

Travaux

Rue des Noyers

Des travaux d'assainissement et d'adduction eau potable auront lieu rue des Noyers, à compter du 1er avril. L'entreprise Malpesa, installée à Levier, a été chargée du chantier par Grand Besançon Métropole.

Une partie de la rue sera probablement coupée à la circulation le temps de l'intervention. La vigilance est donc de mise !

Ligne SNCF

Les travaux de modernisation de la ligne des horlogers, engagés par SNCF Réseau en 2020, se poursuivent en 2021. Après une première phase préparatoire à l'automne 2020, place aux travaux principaux pendant lesquels la circulation des trains sera totalement interrompue du 1er mars au 31 octobre 2021. Un plan de transport de substitution sera mis en place.

Adhésion

au club climat

Dans le cadre d'une déclinaison locale de la COP 21, la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole (CUGBM) a développé son Plan climat qui vise à diviser par deux les consommations d'énergie et à devenir un territoire à énergie positive en 2050. Parallèlement, il s'agit aussi de préserver les ressources et de s'adapter au changement que nous avons déjà tous ressenti, notamment suite aux épisodes de sécheresses que nous connaissons chaque année depuis 2018.

Pour y parvenir, la CUGBM souhaite mobiliser un maximum d'acteurs à l'échelle de son territoire et a créé le Club Climat. L'ambition est de favoriser l'émergence d'initiatives et de solutions locales en matière de préservation du climat et de l'environnement mais aussi de générer des synergies entre les différents acteurs du Grand Besançon. Ceux-ci peuvent être des collectivités locales, des entreprises, des associations et même des particuliers...

Pourquoi adhérer ?

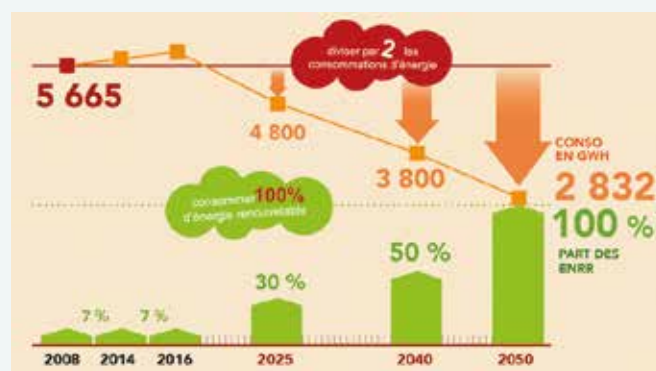
L'adhésion au club climat permet de bénéficier de l'accompagnement de Grand Besançon Métropole et notamment :

- ▶ L'appui pour la formalisation d'un plan d'actions cohérent par rapport aux enjeux du territoire ;
- ▶ Les propositions de temps collectifs de partage entre les membres du Club, permettant l'échange de bonnes pratiques, la valorisation des actions engagées par chacun et la résolution collective de problématiques locales ;
- ▶ La possibilité de bénéficier d'un réseau d'acteurs permettant d'assister les adhérents dans leurs démarches techniques et financières.

Quelles actions peuvent être engagées ?

Parmi les actions à engager, celles qui concernent notre commune peuvent être de différentes natures :

- ▶ Aménagement du territoire : développement des énergies renouvelables, végétalisation des espaces de vie, lutte contre les îlots de chaleur, meilleure gestion de la ressource en eau ;
- ▶ Management durable : meilleure gestion des déchets, lutte contre le gaspillage ;
- ▶ Bâtiment et habitat : rénovation énergétique et isolation des bâtiments communaux, lutte contre la précarité énergétique ;



© CUGBM

- ▶ Biodiversité, santé, nutrition : protection des milieux naturels et des ressources, adaptation au changement climatique de la forêt, valorisation des ressources du territoire ;
- ▶ Mobilisation et accroissement du réseau d'acteurs : incitation citoyenne, sensibilisation et communication.

Vous l'aurez compris, les déclinaisons sont multiples et la sensibilité de l'équipe municipale nous a incités à adhérer à ce Club climat. Les idées ne manquent pas grâce au travail de la commission Transition Énergétique et au comité consultatif Environnement et Développement Durable. Elles vous seront présentées au fur et à mesure de leur avancement.

A. Benoît-Gonin, adjoint en charge de la transition énergétique

Récolement du cimetière



Au cours des mois d'octobre et novembre 2020, 5 équipes de 2 conseillers municipaux ont procédé au récolement de notre cimetière. Celui-ci est divisé en 6 zones, 5 dédiées aux tombes et caveaux et 1 au columbarium.

L'objectif de ce travail était de collecter les informations manquantes pour l'informatisation de sa gestion. Depuis plusieurs années, les sépultures sont enregistrées dans l'application e-GRC (Gestion Relations Citoyens). Elles sont identifiées par une lettre (de A à N) et un chiffre correspondant à un emplacement et par un numéro de concession. Ce numéro est attribué à l'acquéreur qui reste titulaire de celle-ci pour une durée déterminée de 30 ou 50 ans renouvelable. Les concessions perpétuelles ne sont plus accordées. Par ailleurs, cet inventaire a permis de localiser les tombes en mauvais état ou laissées à l'abandon. Pour ces concessions en état d'abandon, une procédure de reprise sera engagée dans le respect de toutes les formalités et délais prescrits.

Une fois les informations mises à jour, les données seront utilisées notamment pour établir un plan actualisé et complet qui pourra faire l'objet d'un affichage à l'entrée du cimetière.

Patricia Léchine

MAMIROLLE

COMMUNE FORESTIÈRE

Dominique Maillot

La forêt couvre environ 25 % des surfaces du globe et, à l'échelle de notre pays, cela représente 1/3 du territoire métropolitain. Ces chiffres montrent la place prépondérante occupée par la forêt dans nos vies.

A l'instar de ce que subit la population mondiale avec les conséquences du dérèglement climatique et de la pandémie, elles vivent, elles aussi, des traumatismes majeurs. Elles font face aux incendies, aux tempêtes, au développement d'insectes ravageurs, à la déforestation...

Tout ce qui l'affecte compromet ses capacités à préserver la biodiversité et à atténuer le changement climatique, par l'absorption du CO² notamment.

Mais ce ne sont pas là ses seules fonctions. Elle remplit également un rôle économique et social. Économique parce qu'elle génère des emplois et des revenus. Social car nous pouvons y pratiquer une grande variété d'activités de loisirs.

Il est donc primordial d'intervenir pour maintenir les forêts en bonne santé mais également de valoriser leur rôle dans la diminution des gaz à effet de serre.

Aussi, notre commune a fait le choix, via l'*aménagement forestier*, qui couvre la période 2016-2035, de favoriser le développement d'une diversité forestière gage de résilience et d'une meilleure résistance aux incertitudes climatiques.

Ce choix s'est fait dans une logique de développement durable et d'une gestion multifonctionnelle de notre forêt dans un cadre économique équilibré.

Il n'échappe à personne que les dérèglements climatiques sont violents et très rapides. Face à cette situation en constante évolution, la municipalité a souhaité partager avec vous les défis forestiers qui se présentent à elle et donc à nous tous.

C'est l'objet de ce dossier qui, en quelques pages, couvre les différents aspects d'actualité qui touchent la forêt en général et notre forêt communale en particulier.



Les Communes forestières

un réseau au service des collectivités

- 1 Défendre les intérêts des communes et leur donner toute leur place dans la filière locale, en région et sur le plan national
- 2 Définir, valider, en lien avec l'Office National des Forêts (ONF), la stratégie de commercialisation des bois afin d'optimiser les recettes forestières
- 3 Informer les élus sur les actualités forestières via des lettres d'informations et des réunions sur des thématiques sensibles
- 4 Représenter les collectivités forestières auprès des instances institutionnelles et des organisations professionnelles de la filière
- 5 Accompagner le développement des territoires grâce aux espaces forestiers et à une utilisation du bois local respectueuse de la gestion durable des forêts
- 6 Former les adhérents, en particulier les élus, sur leur rôle dans la gestion de leur forêt

Au niveau régional, 1300 communes adhèrent au réseau des Communes forestières, soit un taux d'adhésion de 45%. Ce taux est de 54% pour notre département.

Les actions menées dans le Doubs par le réseau des Communes forestières sont essentielles.

◀ voir ci-contre

Quelques exemples...

- ✓ Opposition au projet de l'Etat de doubler les participations financières des communes à l'ONF via des augmentations de la taxe à l'hectare et une évolution du taux de frais de garderie
- ✓ Opposition à l'encaissement des recettes forestières communales par l'ONF en lieu et place du Trésor public
- ✓ En 2020, 18 formations organisées en Bourgogne Franche-Comté dont 5 dans le Doubs
- ✓ En 2019, réunion à Valdahon sur le thème de la crise sanitaire et son impact sur les budgets communaux
- ✓ Aide aux communes dans l'identification et l'acquisition des biens boisés sans maître.
- ✓ Participation à la rédaction du contrat régional forêt-bois pour les années 2018-2028 ; document stratégique de pilotage, de structuration et de soutien à la filière
- ✓ Collaboration avec un opérateur public pour la construction d'une recyclerie, en bois local scolyté, sur la commune de Maiche

La forêt de Mamirolle

PEFC certifie la gestion durable de la forêt dans toutes ses dimensions : sociale, environnementale et économique.

Une forêt composée de feuillus adaptés aux stations qui les supportent et de résineux introduits artificiellement dans le passé.

lieux-dits	nb parcelles	surface
La Daguenne	2	9,03 ha
Charmot	11	45,49 ha
La Coupotte / Planche du Mont	5	20,03 ha
La Côte	5	19,03 ha
À la Corvée / Gros Foyard	3	17,32 ha
La Fougère	14	54,76 ha



165,66 ha
40 parcelles



Certifiée PEFC
Gestion durable et usage multifonctionnelle de la forêt



Bénéficie du régime forestier



77% de feuillus
43% de résineux

Une forêt principalement de feuillus

42% Hêtres 18% Sapins pectinés 18% Feuillus précieux 15% Chênes sessiles 3% Épicéas 2% Charmes 2% Mélèzes/pins sylvestres

L'Office National des Forêts

dans la gestion forestière communale

Le partenariat entre l'ONF et la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) permet d'assurer la gestion durable des forêts communales dans le cadre d'une mise en œuvre efficace du *régime forestier*, garantie par une gouvernance partagée, équilibrée et efficace.

L'ONF est le garant de cette gestion. Il apporte des conseils aux élus des communes forestières, met en œuvre les décisions du maire et du conseil municipal.

Il accompagne les collectivités propriétaires et leur fournit un ensemble de prestations destiné à assurer la gestion et la mise en valeur multifonctionnelle de leurs forêts.



Les échanges avec notre technicien territorial sont fréquents et se déroulent le plus souvent sur le terrain. Ils sont indispensables pour envisager au mieux les décisions à prendre dans le respect d'une gestion multifonctionnelle de notre forêt.

Chaque année, l'ONF propose un *état d'assiette de coupes* ainsi qu'un programme de travaux à exécuter en forêt, conformes au contenu de l'*aménagement*.

Sur la base des propositions de l'ONF, le conseil municipal décide ...

- 1 d'approuver l'état d'assiette des coupes
- 2 de vendre les produits des coupes
- 3 de délivrer les produits des coupes à l'affouage
- 4 de demander à l'ONF d'assurer la prestation d'assistance technique à donateur d'ordre (ATDO) pour les coupes
- 5 de valider totalement ou partiellement le programme de travaux de l'année
- 6 de confier la réalisation à un opérateur sélectionné via une mise en concurrence

Quelques chiffres

La forêt à l'échelle régionale



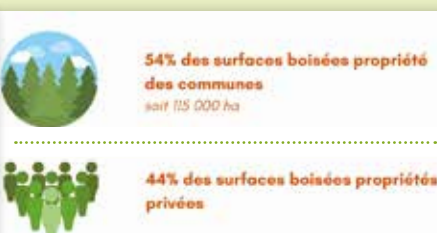
Une forêt régionale la + productive de France



La forêt communale en France



Dans le Doubs



Si en Bourgogne-Franche-Comté la surface boisée privée est majoritaire, ce n'est pas le cas dans le Doubs...

L'Affouage

mise en oeuvre à Mamirolle



© Victor Ramseyer

La pratique de l'affouage est une composante nécessaire, complémentaire voire indispensable à la conduite d'une sylviculture orientée vers une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

En 2008, la commune de Mamirolle a décidé de recourir à la pratique de l'affouage pour distribuer ses délivrances de bois aux habitants.

Chaque année, le conseil municipal décide d'affecter tout ou partie des produits des coupes à l'affouage. Afin de permettre leur exploitation, l'ONF délivre à la commune un permis d'exploiter. Les volumes proposés sont issus des houppiers des arbres abattus (correspondant à l'état d'assiette) et des arbres sur pied martelés par le technicien forestier. Le volume d'affouage est réparti par foyer dont le ou les occupants résident dans la commune.

Depuis sa mise en œuvre, le principe de l'affouage a plutôt bien fonctionné car les bénéficiaires étaient nombreux.

Or, depuis quelques années, nous constatons une érosion rapide du nombre d'inscrits. Ce constat est partagé par d'autres communes du plateau. Au niveau de Mamirolle, le nombre est encore juste suffisant pour proposer des lots d'une taille raisonnable, mais pour combien de temps encore. Nous n'échapperons pas à une réflexion approfondie avec comme constante le maintien de la délivrance au profit des habitants qui en éprouvent le besoin.

Les garants de la commune assurent une relation individuelle avec les affouagistes et veillent au respect du règlement d'affouage.



Travaux de sécurisation

Depuis maintenant 3 ans, chaque année, la commune est amenée à effectuer des travaux de sécurisation aux abords des routes et des rues du village. La cause principale est la *chalarose*, maladie qui touche le frêne le rendant cassant donc dangereux pour les riverains. Le champignon « *Chalara fraxinea* » est à l'origine de cette maladie qui se répand à raison de 60 km/an.

En France, les premiers foyers sont apparus en Haute Saône en 2008 et à ce jour tous les départements situés au nord d'une ligne Cherbourg- Grenoble sont touchés.

Les arbres atteints présentent des flétrissements et/ou des nécroses du feuillage, des mortalités de rameaux, des nécroses au pied. Tous les âges sont touchés. Les premiers symptômes s'observent sur les jeunes sujets et de façon concomitante, des mortalités de pousses et de fines branches se multiplient dans les houppiers des arbres adultes.

La commune de Mamirolle est particulièrement concernée par l'impact de cette maladie sur les frênes.

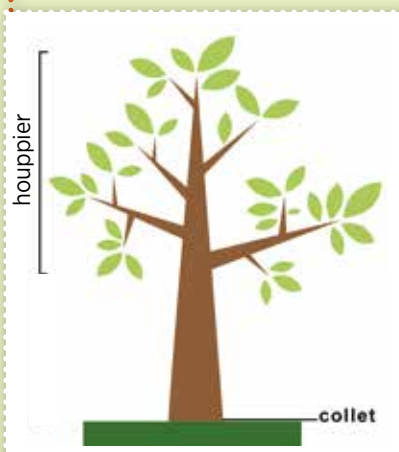
Le premier chantier a concerné les arbres situés à proximité de la statue de la vierge dans la rue du même nom. Le deuxième chantier, fin 2019 début 2020, a concerné l'abattage des arbres entourant la chapelle de la Vierge noire suite à des alertes données par les services de l'Etat.

De même, les travaux de sécurisation le long de la RN57 en septembre 2020 font suite à des chutes d'arbres sur la voie. Ils ont demandé du temps car il a fallu créer une desserte forestière afin de pouvoir exploiter les bois.

Les recettes liées à ces travaux ne couvriront pas les frais engagés, mais à ce stade la priorité reste la mise en sécurité des abords de nos rues et routes.

Les services forestiers préconisent la récolte des frênes très atteints :

- ✓ mortalité du houppier est d'au moins 50%
- ✓ nécroses au collet





© Christel Vieille

▲ Dépérissement du Hêtre Président - la Fougère

Au niveau du scolyte, l'ensemble de nos cantons est concerné. Les dégâts sont considérables. Les premiers constats ont été faits en juin 2019, en particulier dans la parcelle 18 située à la Planche du Mont, la plus haute de notre patrimoine (> 600 m). Les parcelles situées à la Corvée, au Morchet et la Daguenne sont aussi impactées. L'évolution de cette épidémie dépendra des conditions météorologiques des prochains mois, mais il reste très probable que les attaques continueront en 2021.



© Victor Ramseyer

▲ coloration bleue du bois dûe au scolyte

L'essentiel des volumes touchés a fait l'objet d'une exploitation groupée fin 2020 sous l'égide de l'ONF qui assure la maîtrise d'œuvre, l'organisation de l'exploitation, la commercialisation des bois. Elle établira un bilan final sur la base duquel, elle restituera à la commune le solde positif de l'opération, qui nous le savons déjà, sera très mince eu égard à la valeur intrinsèque des peuplements avant attaque. Dans un prochain Mamirolle Actus nous vous indiquerons le décompte final.

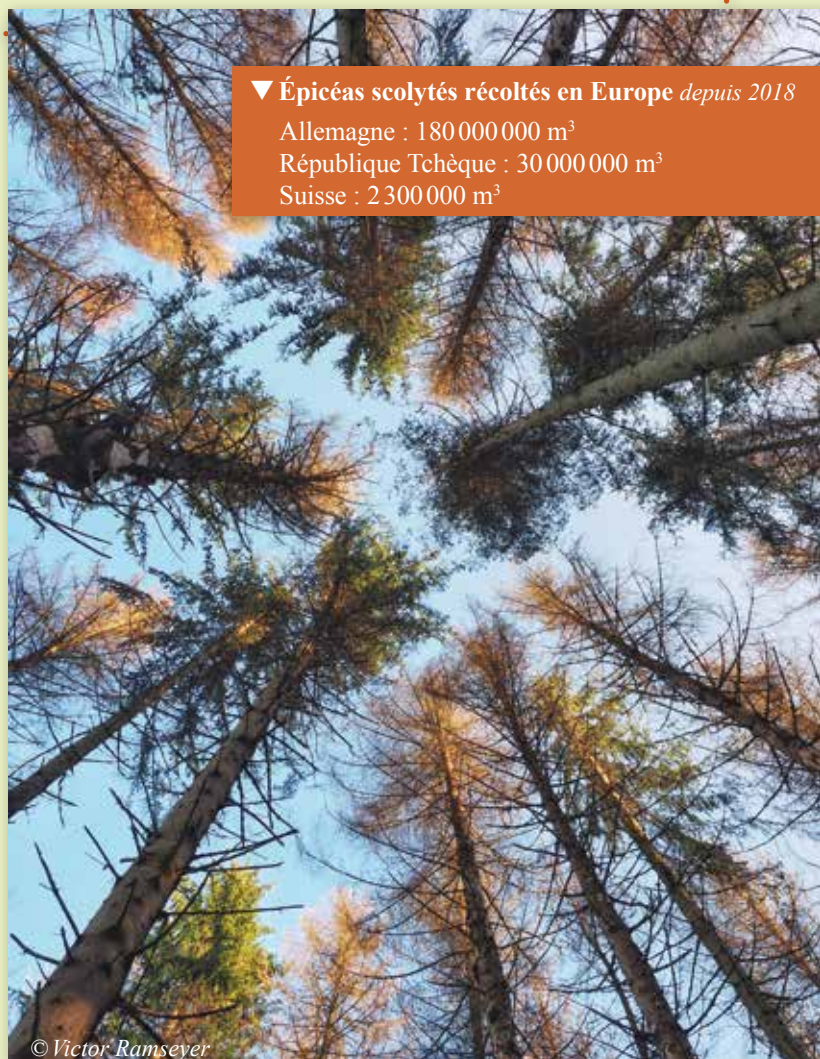
Nous osons espérer que notre forêt montrera des signes de résilience qui assureront son maintien en bonne santé après cette période météorologique particulièrement extrême.

Les épisodes de sécheresse et de fortes chaleurs des dernières années ont fortement affecté les forêts et favorisé les deux crises qui touchent celle de Mamirolle : le dépérissement du hêtre et les attaques de scolyte dans les peuplements d'épicéas.

L'important déficit hydrique constitue le facteur déclenchant des dépérissements de hêtres qui se sont révélés au moment de la *feuillaison*, au printemps 2019, selon un axe Gray-Belfort sur les secteurs de basse altitude (<600 m). L'intensité de dépérissement est variable et peu d'arbres sont morts. Selon l'avis du *Département Santé des Forêts* (DSF), il semblerait que les arbres présentant un déficit foliaire > 75% ont une plus faible capacité de résilience que les autres.

Des arbres situés sur le canton de la Fougère, hors *état d'assiette*, ont fait l'objet de *martelage* dès 2020 et ont été abattus en fin d'année car ils présentaient des niveaux de défoliation très importants. Les arbres en meilleur état sanitaire ne semblent pour l'instant pas basculer de vie à trépas.

Notre grande inquiétude reste le niveau de feuillaison du printemps 2021 et des années suivantes qui nécessitera une grande attention notamment concernant les peuplements déjà dépérisants ou de nouveaux sujets.



▼ Épicéas scolytés récoltés en Europe depuis 2018

Allemagne : 180 000 000 m³

République Tchèque : 30 000 000 m³

Suisse : 2 300 000 m³

© Victor Ramseyer

▲ Épicéas victimes des scolytes - la Planche du Mont

L'afflux massif de bois scolytés sur le marché sature les stocks des acheteurs régionaux. C'est pourquoi l'ONF a recherché des contrats d'approvisionnement hors région afin d'écouler ces bois vers les transformateurs de l'Ouest et du Sud-Ouest en manque de matière première. Dans le Doubs, 113 communes ont bénéficié de l'aide à la mobilisation et au transport mis en place par l'Etat. Notre commune est concernée par cette aide sur la période 2020-2021.

Depuis 2019, les volumes de sapins et d'épicéas verts mis sur le marché par la forêt publique ont été réduits pour écouler les produits *accidentels d'épicéa*. Cette stratégie a permis un maintien des cours.

Situation dans le Doubs

26 communes de moins de 500 habitants présentent un budget communal dépendant à plus de 40% des ventes de bois et 86 communes entre 25 et 40%.

Les baisses de recettes forestières communales sont en moyenne de 21% en 2019 par rapport à 2018.

◀ En 2019, les communes forestières ont sollicité le Préfet pour identifier le niveau de dépendance des communes aux recettes forestières.



Parcelle 18 - la Planche du Mont

© Victor Ramseyer

l'ONF, en charge de la commercialisation des bois en accord avec les communes forestières, a élaboré et mis en œuvre une stratégie commerciale capable de contenir les effets de la crise sanitaire pour les communes propriétaires. Les objectifs sont :

- 1 être réactif en réalisant en priorité des exploitations sanitaires pour limiter la propagation des scolytes et la perte de valeur des bois secs et en recherchant des débouchés hors région
- 2 réduire les volumes de bois frais proposés en vente publique tout en s'assurant de répondre aux besoins des transformateurs locaux.

Dans le cadre de la réduction des mises sur le marché de bois frais, la consigne a été de demander aux communes de réduire leur offre de 30% en 2019 et de 70% en 2021. La mise en œuvre

de cette stratégie repose sur l'esprit de responsabilité des élus des communes qui restent in fine les décideurs. Ce message a été plutôt bien perçu par les communes forestières du Doubs. Seules quelques unes (moins de cinq) ont souhaité ne pas appliquer cette règle.

Pour ce qui concerne le hêtre, les communes propriétaires ont été invitées à réduire leur mise en marché de 30% pour 2021 afin d'écouler les surplus départementaux affectés de dépérissement dans les circuits locaux et de maintenir au mieux les cours de vente.

Les propriétaires forestiers privés ou publics vivent une situation sanitaire grave et durable. Dans ce contexte, ils doivent rester mobilisés et confiants dans l'avenir, la forêt a besoin d'eux pour répondre aux attentes de notre société.

Quel renouvellement

pour nos forêts ?

Que dois-je faire dans mes parcelles forestières ? C'est la question lancinante qui obsède les forestiers dans le contexte actuel. Question essentielle pour laquelle à ce jour les réponses ne sont pas évidentes voire incertaines tant les changements auxquels nous faisons face sont de plus en plus rapides.

Les arbres que nous plantons aujourd'hui atteindront leur pleine maturité dans 40 à 60 ans pour les espèces à croissance rapide et dans 100 voire 200 ans pour celles à croissance lente; le chêne par exemple.

Il s'agit de préparer la forêt de demain pour les générations de demain.

L'ampleur des dépérissements et l'environnement climatique imposent de repenser les stratégies de reconstitution des peuplements avec l'objectif d'augmenter la résilience et la capacité d'adaptation des forêts.

Les réflexions menées actuellement par les acteurs de la filière s'orientent vers la diversification des pratiques

- ✓ **Privilégier la régénération naturelle** : si l'essence qui existe reste bien adaptée, la reconstitution naturelle (sans recours à la plantation) est à privilégier autant que possible en comptant sur la capacité d'évolution des arbres.
- ✓ **Adapter les essences** : les incertitudes sur les changements globaux obligent le forestier à évaluer l'intérêt de diversifier les essences en plantant des espèces ou des provenances d'arbres mieux adaptés à nos climats futurs. La mise en place de peuplements mélangés est à privilégier sans écarter à priori telle ou telle essence. Le fil directeur doit être le développement d'une diversité forestière accrue gage de résilience et d'une meilleure résistance aux incertitudes et aux à-coups du climat futur.
- ✓ **Veiller impérativement à l'équilibre forêt-gibier** : quelque soit le mode de reconstitution choisi, la forêt ne se perpétuera que si les graines et les jeunes pousses ne sont pas massivement mangées par les cervidés. S'assurer de l'existence d'un équilibre faune-flore et le cas échéant le restaurer est une condition impérative pour une reconstitution réussie. À ce stade, les forestiers comptent sur l'esprit de responsabilité des fédérations de chasse pour participer activement à cette nécessité.



© Victor Ramseyer

Plan de relance

Il est primordial de faciliter les investissements dans la production sylvicole et les filières de transformation du bois pour favoriser notamment le déploiement des constructions en bois, dans le respect d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

L'État, dans le cadre de son plan de relance de Septembre 2020, a affecté 150 millions d'euros à la filière forêt-bois afin d'aider la forêt à s'adapter au changement climatique.

L'objectif est d'aider les propriétaires forestiers publics et privés à renouveler et à diversifier leur forêt par la mise en œuvre d'une sylviculture combinant la diversification des essences et la plantation d'essences plus résilientes au climat futur.

Le plan de relance cible particulièrement les forêts de l'est de la France (Bourgogne Franche-Comté et Grand Est) afin de soutenir la reconstitution de celles touchées par la crise sanitaire.

Les autres grands axes du plan de relance ciblent le soutien :

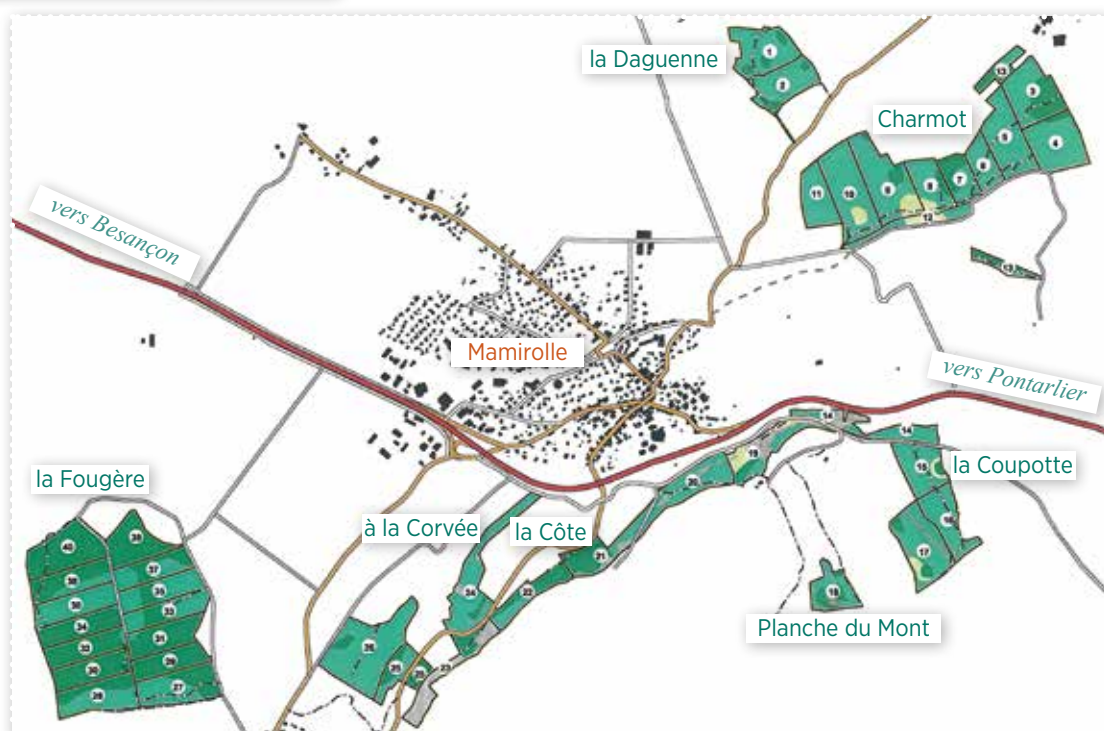
- ✓ aux investissements productifs dans le parc industriel de la première et deuxième transformation du bois,
- ✓ au développement des constructions bois,
- ✓ à la production de graines et plants pour assurer l'approvisionnement des chantiers,
- ✓ à la recherche pour mieux préparer la forêt au changement climatique.

Petit lexique...

pour forestiers débutants

- ▶ **Acidiphile** : qui apprécie les sols acides.
- ▶ **Affouage** : possibilité donnée par le code forestier de réserver une partie des bois de la forêt communale pour l'usage domestique des habitants.
- ▶ **Aménagement forestier** : document qui planifie les actions à mener sur 20 ans dans les forêts communales qui relèvent du régime forestier. Rédigé après l'étude du milieu naturel, des aléas climatiques, de la composition et de l'état des peuplements, du contexte socio-économique du territoire et de la gestion forestière antérieure. (*source : onf.fr*)
- ▶ **Arbre sur pied martelé** : arbre debout marqué pour la coupe
- ▶ **Bois sans maître** : forêt dont les propriétaires ne peuvent être identifiés (inconnus, disparus ou décédés depuis plus de 30 ans).
- ▶ **Chalarose** : champignon qui s'attaque au frêne par les feuilles et le collet.
- ▶ **Défoliation** : perte totale ou partielle des feuilles.
- ▶ **Délivrance de bois** : acte qui consiste à mettre les bois à disposition des affouagistes.
- ▶ **Département Santé des Forêts (DSF)** : service de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (DRAAF) en charge de la surveillance sanitaire des forêts françaises de métropole. Suit les forêts, diagnostique les problèmes sylvo-sanitaires, aide et conseille les gestionnaires et les propriétaires. Suit l'évolution et l'impact des ravageurs des forêts et identifie les éventuels problèmes émergents (*source : agriculture.gouv.fr*).
- ▶ **État d'assiette de coupes** : liste des coupes désignées par l'ONF conformes à l'aménagement forestier.
- ▶ **Feuillaison** : renouvellement des feuilles.
- ▶ **Frais de garderie** : contribution financière proportionnelle aux revenus tirés de la forêt versée à l'ONF dans le cadre du régime forestier.
- ▶ **Futaie** : ensemble de grands arbres dans une forêt.
- ▶ **Houppier** : ensemble des branches et des rameaux d'un arbre.
- ▶ **Martelage** : marquage des arbres à couper fait au moyen du marteau forestier.
- ▶ **Perchis** : jeune futaie, tiges rigides d'un diamètre de 5 à 20 cm.
- ▶ **Produits accidentels** : produits issus des forêts (chablis) suite à des événements climatiques (neige, tempêtes).
- ▶ **Pyrale** : papillon dont la chenille est souvent nuisible aux végétaux en particulier le buis.
- ▶ **Régime forestier** : régime juridique définissant un certain nombre de règles qui apportent une garantie de gestion durable des forêts publiques. Il prend en compte les fonctions économique (production de bois), écologique (préservation de la biodiversité, prévention des risques naturels) et sociale (accueil du public) de la forêt. Il confère un véritable statut de protection du patrimoine forestier contre les aliénations, les défrichements, les dégradations, les surexploitations et les abus de jouissance. Sa mise en œuvre dans les forêts communales est confiée, par la loi, à l'Office National des Forêts. Il s'agit d'une mission de service public.
- ▶ **Rôle d'affouage** : liste nominative des habitants qui remplissent les conditions donnant droit à l'affouage.
- ▶ **Scolyte** : insecte xylophage de l'ordre des coléoptères qui se nourrit de bois mort mais qui s'attaque également aux arbres sur pied affaiblis par le manque d'eau et la canicule.
- ▶ **Versant ubac** : versant le moins ensoleillé.

Plan forêt à Mamirolle

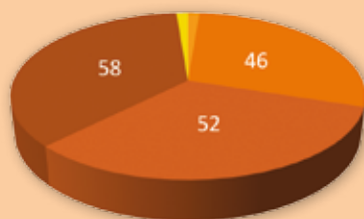


Enquête

Christel Vieille

Outils de communication

1



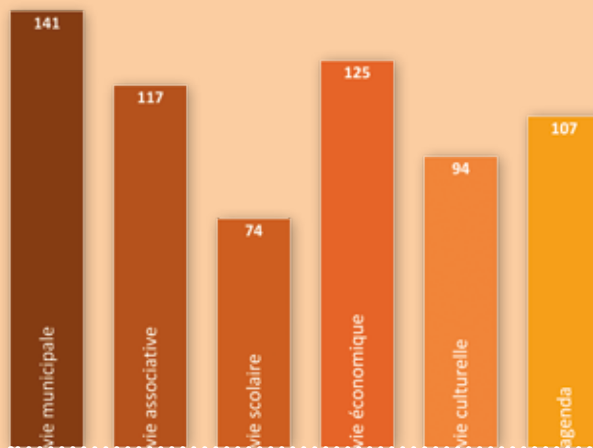
Moins de 25 ans entre 25 et 40 ans
entre 41 et 60 ans entre 61 et 80 ans
plus de 80 ans

Nous vous avons sollicités en novembre pour donner votre avis sur les outils de communication de la commune, leurs contenus et leurs possibles évolutions. Cette enquête a généré 160 contributions (137 en ligne, 23 bulletins papier) et les réponses apportées constituent une bonne base de réflexion sur les points à améliorer pour vous informer au mieux sur la vie à Mamirolle.

Vos avis, vos idées, voire vos critiques parfois, nous permettent de faire émerger des pistes d'améliorations tant au niveau des contenus que des outils et de mieux connaître vos centres d'intérêts, les sujets et les rubriques utiles pour les habitants de notre village et qu'il serait intéressant de développer.

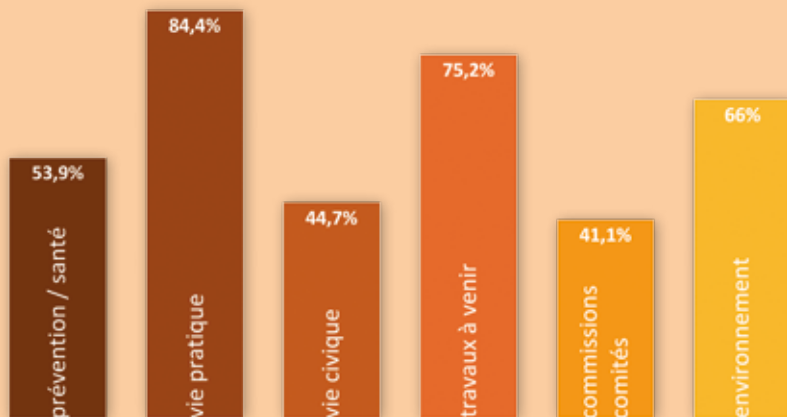
2

Le journal municipal occupe une place importante dans la vie de notre commune. La plupart d'entre vous le lit (96,2%) et vos commentaires nous laissent penser que vous y êtes attachés. La *vie municipale* (91,5%), l'*activité économique* (81%) ainsi que la *vie associative* (76%) sont les rubriques qui vous intéressent le plus. Et vous êtes également demandeurs d'informations relatives au Grand Besançon Métropole (82,5%). Nous allons donc travailler dans ce sens afin de vous faire remonter régulièrement l'actualité de la communauté urbaine susceptible de vous être utile.



3

Parmi celles et ceux qui ont exprimé le souhait d'être informé-e-s sur d'autres sujets (141), 119 ont choisi la *vie pratique* (84,4%), 106 les *travaux à venir* (75,2%), et 93 l'*environnement* (66%).

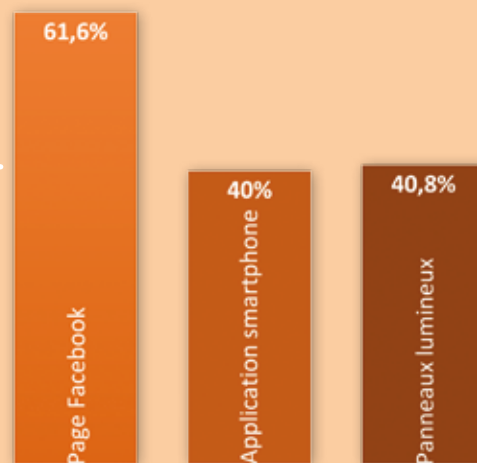


4

Concernant les outils de communication, le site web est utilisé par 67% d'entre vous. Vos remarques le concernant seront bien sûr prises en compte, notamment les aspects liés à l'organisation interne, l'esthétique et le référencement. Globalement, vous utilisez le blog de la commune (84%) même si certains y voient un mode de communication un peu « daté ». Ce pourcentage élevé peut, bien sûr, s'expliquer par le fait que l'enquête a été relayée via ce média. Mais pour l'instant, cet outil reste utile pour transmettre des informations au fil de l'eau à celles et ceux qui ne souhaitent pas s'inscrire sur un réseau social. Ces deux outils, site web et blog, feront l'objet d'un rafraîchissement dans les mois à venir.

5

Concernant l'évolution de la communication de notre commune vers des médias plus actuels, vous êtes 125, soit 78%, à exprimer un choix. Parmi les propositions qui vous étaient faites, la *page Facebook* a été la plus souvent citée (61,6%). Les autres outils, *application smartphone* et *panneaux lumineux*, l'ont été à 40%. Pour autant, ils ne sont pas écartés définitivement mais s'inscriront dans une réflexion à plus longs termes étant donné les interconnexions qu'ils proposent. La page Facebook, quant à elle, devrait voir le jour début février 2021. Les informations qui y seront relayées seront identiques à celles publiées sur le blog.



La commission Communication vous remercie pour votre participation et vous tiendra informé-e-s des modifications apportées aux outils dont la commune fait usage pour vous informer.

Monument aux morts

bientôt 100 ans



Le dimanche 19 juin 1921, Mamirolle inaugure son monument aux morts. Nous ne pouvons oublier cet événement qui a marqué notre commune, l'année de son centenaire ! Aussi, nous vous proposons de revivre l'histoire de ce monument, au fil des Mamirolle Actus de cette nouvelle année.

Tout commence le samedi 1^{er} août 1914, au moment de la mobilisation générale. 53 Mamirollais partent au front. Rapidement, le nombre de morts sur les champs de bataille devient important et plusieurs questions jaillissent, notamment du côté des familles qui ne peuvent récupérer les dépouilles de leurs proches disparus. Le besoin d'un lieu, à la hauteur de leur sacrifice, pour se recueillir et leur rendre hommage se fait sentir dans le pays.



Le 11 juin 1916, le maire convoque les membres du conseil municipal encore présents sur la commune et se fait l'interprète « d'un vœu qui lui a été exprimé par diverses personnes qu'un monument commémoratif soit édifié dans la commune à la mémoire de ses enfants morts pour la France. »*

Toutefois, la guerre n'est pas terminée et on ne sait, à ce moment-là, combien de temps elle durera. Il semble donc prématuré

d'élever ce monument. Cependant, il est envisagé « qu'après les hostilités, un hommage collectif et solennel soit rendu à nos morts glorieux sous la forme d'un monument digne d'eux et de la commune, élevé par souscription publique et communale dans le terrain appartenant à l'État, situé entre les routes de Trepot et de Besançon, dans le prolongement du bureau de poste et qui serait demandé en concession à l'État pour être transformé en place publique ou square.»*

À la fin du conflit, la vie reprend son cours. Mais contrairement aux guerres précédentes, la Grande Guerre a fait un nombre considérable de victimes sur une période très courte et on ne peut oublier les 1,4 million de morts. C'est ce qui conduit tous les villages français à vouloir, simultanément, un lieu pour honorer ceux qui ne sont pas revenus du front. À Mamirolle-Le Gratteris, 21 jeunes gens manquent à l'appel. Ainsi, entre 1920 et 1925, près de 36 000 monuments aux morts sont construits. C'est au cours de l'année 1920 que se décide la construction de celui de Mamirolle. «Le 16 janvier 1920, les édiles du village se réunissent pour tirer des plans précis»*. De son côté, la commune du Gratteris versera une subvention de 800 fr. pour que les noms de ses morts y soient inscrits.

«Le 6 juin 1920, le maire annonce à la population que le montant des souscriptions recueillies auprès des habitants [...] s'élève à 6680 fr. Le conseil vote la somme de 1520 fr. pour couvrir les 9000 fr. du devis»*. La pierre utilisée provient de la carrière exploitée par Monsieur Jules Puchol sur le Mont de Mamirolle. «Le monument fut accepté à Paris le 4 novembre 1920 et approuvé par la préfecture du Doubs le 13 du même mois.»*

Nous reviendrons prochainement sur la construction du monument, son inauguration mais surtout sur les hommes qui en ont fait l'histoire. Ces 21 jeunes Mamirollais dont les noms sont gravés dans la pierre depuis bientôt un siècle et qui ont fait le sacrifice de leur vie pour défendre notre liberté et conduire notre pays à la victoire.

Marilyn Vézinier

* Jean Duquet. *Mamirolle et son histoire*. p. 157

▼ Vie associative



PERMANENCES PAPIERS

Le dépôt des papiers à nouveau possible
samedi matin de 10h à 11h
Au local, chemin du Melou
Port du **masque** et respect des **gestes barrières**

obligatoires lors des dépôts

Merci pour les enfants !

▼ Vie économique

Informations entreprises



Depuis le début de la crise sanitaire, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques du Covid-19.

Il s'agit d'un dispositif de soutien à la trésorerie des entreprises et

commerces, en vue de couvrir leurs frais fixes pour la période durant laquelle ils ont connu une baisse très significative de leur activité.

Une aide directe est versée aux entreprises qui réunissent les conditions d'éligibilité au titre du mois considéré à partir d'un formulaire mensuel dédié accessible depuis leur espace particulier sur le site impots.gouv.fr.

Plus d'infos : <https://www.economie.gouv.fr/>

La forêt

Peggy Rufin et Christel Vieille

du côté de « Ma bulle »

Votre bibliothèque se met au vert et vous propose de prolonger votre découverte de la forêt avec une sélection d'albums jeunesse, de romans, et de livres documentaires, pour les tout-petits mais également pour les plus grands.

De belles histoires, des recettes surprenantes, et pourquoi pas des conseils pour profiter d'un bain inattendu. Une idée pour retrouver un peu de sérénité !

L'équipe vous attend pour vous faire découvrir les nouveautés fraîchement arrivées à la bibliothèque.

Et pour les plus pressé-e-s, les réservations sont toujours possibles via le catalogue en ligne, par mail ou par téléphone.



Réserver

- ▶ Catalogue en ligne
<https://bibliotheque-mamirolle.fr>
- ▶ Par mail
bibliotheque.mamirolle@gmail.com
- ▶ Par téléphone : 03 81 52 63 82
Lundi 9h00 - 12h00 14h00 - 17h00
Mardi 9h00 - 12h00 14h00 - 17h00
Jeudi 9h00 - 12h00

Horaires d'ouverture au public en période scolaire :

Mercredi :	10h30 - 12h00
Vendredi :	16h00 - 17h30
Samedi :	10h30 - 12h00

Vie économique ▼

Couvre feu...

Maud Coruk

les restaurants s'adaptent

En raison de la crise sanitaire, les restaurateurs de Mamirolle n'ont pas le droit d'ouvrir leur établissement au public et restent dans l'incertitude concernant une date de reprise. Toutefois, afin de satisfaire leur clientèle et de poursuivre leur activité, ils ont adapté leur offre. Ils nous proposent un service de vente à emporter et/ou de livraison dont les horaires sont compatibles avec les restrictions liées au couvre-feu. Et pour le règlement, tous acceptent les tickets restaurant !

Sombr'saï Café

22 Grande Rue

vente à emporter

lundi mardi jeudi et vendredi
9h00 à 13h30 - 16h30 à 18h00

le samedi

10h à 13h30 - 16h30 à 18h00

livraison gratuite - dès 10€ de commande
sur Mamirolle à partir de 18h

carte disponible sur la page facebook.
plat unique le samedi soir

commande et devis pour occasion spéciale
03.81.55.72.76

SOS Pizza

zone du Noret

vente à emporter de 17h00 à 18h00
les vendredis et samedis soir
livraison de 18h à 21h (avec frais).

commande : 06.70.24.09.35
carte : www.sospizza-mamirolle.fr/

Les 4 vents

Zone du Noret

menu du jour à emporter
tous les midis en semaine

menu et réservation
03.81.55.77.60.

Depuis le début du mois de novembre, l'équipe de la pharmacie du Marronnier est formée pour pratiquer les tests antigéniques.

Afin d'éviter tout contact entre les patients, les tests se font uniquement sur rendez-vous. Une fois le rendez-vous pris, il faut se présenter à l'heure fixée au guichet de garde, situé à l'extérieur de l'officine, muni-e de sa carte vitale. Dans un premier temps, un questionnement est réalisé dans le but de déterminer s'il n'y a pas de contre-indication au test (par exemple : chirurgie récente de la cloison nasale, traitement anticoagulant...) ou si un test PCR en

laboratoire est préférable (en cas de risque d'une forme grave de Covid-19). Puis, le patient est invité à rentrer pour effectuer le test nasopharyngé.

La feuille de résultat est remise en 15 minutes environ. En cas de résultat positif, le patient prend connaissance des recommandations (appeler son médecin traitant pour suivre l'évolution des symptômes, déclarer les cas contacts...) et se voit remettre la dotation de masques de l'État.

Maud Coruk

À noter : ces tests ont une fiabilité limitée en l'absence de symptôme ou s'ils sont réalisés plus de 4 jours après l'apparition des symptômes.

 RDV : **03.81.55.75.65**

Boîtes de Noël

À Mamirolle, l'opération « Boîtes de Noël pour les plus démunis » a été relayée par Peggy et Cécile, respectivement responsable de la bibliothèque et bénévole, et par Steve, gérant du Proxi, qui a diffusé l'information via les réseaux sociaux et réceptionné une partie des boîtes. La municipalité et les membres du CCAS ont soutenu l'opération. Un point de dépôt des dons a été ouvert en

mairie et des associations caritatives ont été contactées pour assurer la distribution aux familles concernées.

Un appel à la solidarité qui n'a pas laissé les habitants de Mamirolle et des villages environnants indifférents. En effet, une centaine de cadeaux a été collectée et distribuée pour Noël par le Secours Catholique du secteur.

Alors, merci à tous pour votre mobilisation !



Téléthon

À Mamirolle, l'édition 2020 du Téléthon a été particulière. Aucune manifestation physique n'a pu s'y dérouler.

Aussi, les commerces ouverts ont gentiment accepté qu'une urne de collecte soit déposée chez eux. Elles ont permis de récolter 160€ auxquels s'est ajouté un don de 250€ de l'association Les vétérans du foot. Ce sont donc 410€ qui ont été reversés à l'antenne locale du Téléthon.

Merci aux Mamirollais, aux commerçants, ainsi qu'à tous les donateurs.

Vous pouvez encore faire un don sur
<https://www.afm-telethon.fr/>

Ramassages des déchets



le jeudi
Février : 11 et 25
Mars : 11 et 25
Avril : 9 et 22



le jeudi
Février : 4 et 18
Mars : 4 et 18
Avril : 1^{er}, 15 et 29

MAMIROLLE Actus

Directeur de publication : Daniel Huot
Responsable de rédaction : Christel Vieille
Equipe de rédaction : Maud Coruk, Julie Muller, Marilyn Vézinié
Correcteurs : Nicole Léchine - Jean Duquet
Photo couverture : Victor Ramseyer
Infographies dossier Forêt réalisées avec canva.com

Renseignements Mairie

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi..... 10h à 12h
Mercredi 10h à 12 h et 14h à 16h
Samedi (semaines impaires)..... 9h à 12h

Coordonnées de la mairie

Téléphone 03 81 55 71 50
Fax 03 81 55 74 61
Mail mairie@mamirolle.com
Blog <http://mamirolle-blog.fr>
Site www.mamirolle.info
Allo urgence mairie 07 85 47 80 78